



Termes de référence

Recrutement d'un consultant chargé de la révision et harmonisation de la grille salariale de SOS Villages d'Enfants au Burundi.

I. Contexte et justification

SOS Villages d'Enfants est une Organisation non gouvernementale à vocation sociale œuvrant dans l'esprit de la convention des Nations Unies pour les Droits de l'Enfant.

Elle est présente au Burundi depuis 1979 et opère sur tout le territoire Burundais avec des adresses physiques dans 5 localités à savoir : Bujumbura, Cibitoke, Gitega, Muyinga et Rutana. Elle met en œuvre les projets de prise en charge de remplacement, de renforcement de la famille, d'éducation et santé.

Elle a pour mission de donner une famille aux enfants en difficultés, les aider à bâtir leur propre avenir et participe au développement des communautés locales. Son groupe cible est constitué par des enfants et jeunes privés de prise en charge parentale, et ceux risquant d'en être privés pour diverses raisons principalement la vulnérabilité socio-économique de leurs familles. Dans ses interventions, elle utilise l'approche basée sur les droits de l'enfant en mettant toujours en avant leur intérêt supérieur.

Dans le but de mener à bien sa mission, SOS Villages d'Enfants au Burundi compte plus de 500 employés qui mettent en œuvre ses projets et programmes. La qualité de ces interventions repose en grande partie sur la motivation, la stabilité et l'équité dans la gestion de ses ressources humaines.

Au fil du temps, l'organisation a connu une évolution de ses structures, de ses projets et de ses effectifs, ce qui a entraîné l'existence de disparités salariales et contractuelles entre certains postes similaires, notamment entre :

- des fonctions identiques occupées dans différents programmes ou localités ;
- des postes de même niveau de responsabilité ;
- les chefs de services/départements et leurs adjoints.



Dans un souci de justice salariale, de cohérence interne, de motivation du personnel et de conformité avec le cadre légal burundais et les standards du réseau SOS Villages d'Enfants, l'organisation souhaite procéder à une révision approfondie et à une harmonisation de sa grille salariale et des modalités contractuelles associées.

C'est dans ce cadre que SOS Villages d'Enfants au Burundi recrute un consultant indépendant chargé de cette mission.

II. Objectif général de la mission

L'objectif principal de la mission est de réviser, harmoniser et rationaliser la grille salariale de SOS Villages d'Enfants au Burundi, afin de garantir :

- l'équité interne entre postes similaires ;
- la cohérence entre niveaux de responsabilité, notamment entre chefs et adjoints ;
- la compétitivité externe par rapport au marché de l'emploi burundais ;
- la transparence et la durabilité du système de rémunération.

III. Objectifs spécifiques

De manière spécifique, il s'agira de :

1. Analyser la structure actuelle des fonctions, des salaires et des contrats.
2. Identifier et documenter les disparités ainsi que les incohérences salariales et contractuelles existantes.
3. Évaluer l'alignement de la grille actuelle avec le marché salarial local et les bonnes pratiques des autres ONGE des standards de SOS Villages d'Enfants.
4. Proposer une nouvelle grille salariale harmonisée et structurée par niveaux/familles de postes : Par familles de postes, on entend des groupes de fonctions qui ont une nature de travail similaire, des compétences comparables et un niveau de responsabilité proche, même si les titres de postes diffèrent.
5. Formuler des recommandations claires pour l'harmonisation des contrats, y compris pour les postes de chefs et leurs adjoints.
6. Définir des principes de gestion et de mise à jour de la grille salariale.

IV. Tâches et responsabilités du consultant

Le consultant sera chargé de réaliser, sans s'y limiter, les activités suivantes :

IV.1 Analyse diagnostique

- Revue de la grille salariale actuelle et de sa logique de construction.



- Analyse des contrats de travail, avantages et indemnités existants.
- Analyse des descriptions de postes et des niveaux de responsabilité.
- Identification des écarts salariaux entre postes similaires.
- Analyse spécifique des écarts entre chefs et adjoints (hiérarchie, responsabilités, rémunération).

IV.2. Benchmark et conformité

- Réalisation d'une étude comparative des pratiques salariales d'organisations similaires (ONG nationales et internationales) opérant au Burundi.
- Vérification de la conformité avec la législation burundaise du travail et les standards et politiques du Réseau SOS Villages d'Enfants.

IV.3 Proposition de solutions

- Élaboration d'une nouvelle grille salariale harmonisée, intégrant :
 - une classification claire des postes ;
 - des niveaux et échelles salariales cohérents ;
 - des écarts justifiés entre chefs et adjoints.
- Proposition d'un cadre harmonisé de gestion des contrats (types de contrats, avantages, primes, progression salariale).
- Formulation de scénarios de mise en œuvre (immédiat ou progressif), avec analyse des impacts financiers.

IV.4 Restitution et validation

- Présentation des résultats préliminaires à l'équipe de direction.
- Intégration des commentaires et ajustements.
- Organisation et animation d'un atelier de restitution et de validation finale.

IV.5. Résultats et livrables attendus

Le consultant devra produire les livrables suivants :

1. Rapport d'analyse diagnostique détaillant :
 - l'état des lieux des rémunérations ;
 - les écarts et dysfonctionnements identifiés.
2. Rapport d'étude comparative (benchmark).



3. Nouvelle grille salariale harmonisée, structurée et clairement documentée.
4. Cadre/guide d'harmonisation des contrats, incluant des recommandations spécifiques pour chefs et adjoints.
5. Rapport final consolidé, intégrant méthodologie, analyses, propositions et plan de mise en œuvre.
6. Atelier de restitution et validation avec l'équipe de direction et les parties prenantes clés.

6. Méthodologie indicative

Le consultant proposera une méthodologie claire pouvant inclure :

- Revue documentaire ;
- Entretiens avec la direction et les responsables RH ;
- Analyse des données salariales ;
- Benchmarking ;
- Ateliers participatifs de restitution.

7. Profil et qualifications du consultant

Le consultant devra répondre aux critères suivants :

- Diplôme universitaire (Bac +4/5) en gestion des ressources humaines, économie, droit du travail, management ou domaine connexe.
- Expérience professionnelle confirmée d'au moins 5 ans dans :
 - ❖ L'élaboration ou la révision de grilles salariales ;
 - ❖ La classification des emplois ;
 - ❖ La gestion des politiques de rémunération.
- Bonne connaissance du contexte burundais, du droit du travail et du marché de l'emploi.
- Excellente capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction.
- Expérience avec les ONG ou organisations internationales (atout).
- Indépendance, intégrité et respect de la confidentialité.

8. Durée et lieu de la mission

- Durée : 4 à 6 semaines.



- Lieu : Bujumbura, avec possibilité de travail documentaire à distance selon les besoins.

9. Supervision et coordination

Le consultant travaillera sous la supervision directe du Directeur National et en étroite collaboration avec le Département des Ressources Humaines de SOS Villages d'Enfants au Burundi.

10. Modalités de soumission des candidatures

Les consultants intéressés devront soumettre :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur National de SOS Villages d'Enfants au Burundi ;
- Un CV détaillé ;
- Une proposition technique (comprenant compréhension du mandat, méthodologie, calendrier et livrables) ;
- Une proposition financière détaillée (honoraires, frais inclus le cas échéant).

11. Confidentialité

Le consultant s'engage à respecter la confidentialité de toutes les informations et données auxquelles il aura accès dans le cadre de la mission.

12. Dépôt des candidatures

Les soumissionnaires intéressés sont priés de déposer leur dossier d'offres sous deux enveloppes séparées (offre technique et offre financière) et mis sous un même pli fermé portant objet : « *Offre pour la révision et harmonisation de la grille salariale* » au secrétariat de la Direction Nationale de SOS Villages d'Enfants au Burundi, sis à Mutanga Nord-Gikungu, Avenue Ngozi N°1, Tél : 22 22 36 22.

La date limite de soumission des offres est fixée au 21/05/2026 à 16h00

Fait à Bujumbura le 24 avril 2026

NAHIMANA Athanase

Directeur National